

Le Projet national des trajectoires

Qui sont les personnes déclarées non criminellement responsables pour cause de trouble mental NCRTM?

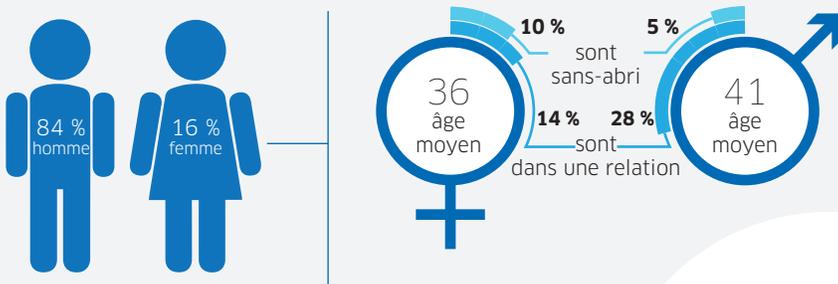
Le Projet national des trajectoires (PNT) a étudié les chemins entrepris par les personnes déclarées non criminellement responsables pour cause de trouble mental (NCRTM) au Canada.

Les auteurs de l'étude ont analysé 1 800 cas de personnes déclarées NCRTM entre mai 2000 et avril 2005 dans les trois provinces les plus peuplées : la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec. Chaque cas a été suivi pendant trois ans.

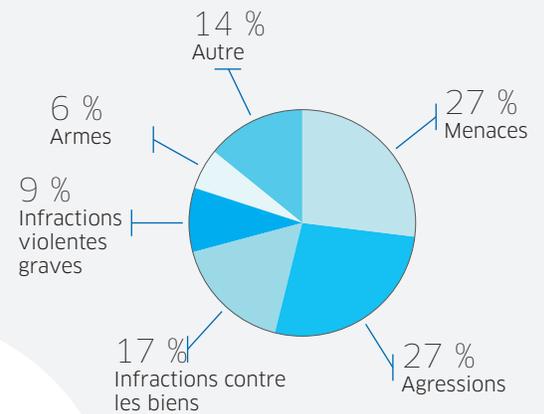
Voici de ce que l'étude a rapporté :

Qui sont les personnes déclarées NCRTM?

94 % ont une maladie mentale grave
71 % reçoivent une aide financière du gouvernement

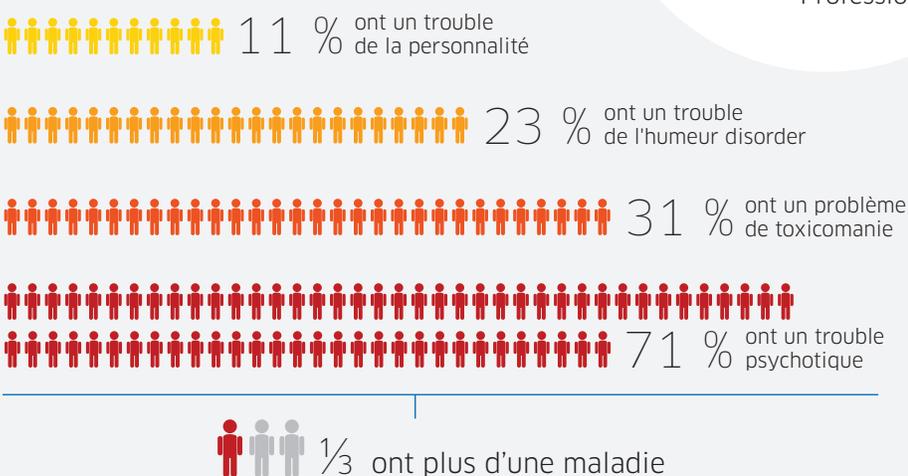


Quelles infractions ont-elles commises?

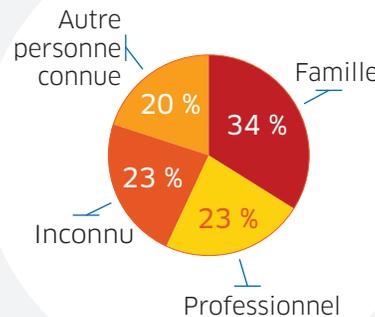


Quelle est leur maladie mentale?

Sur **100 personnes** déclarées NCRTM ont un :

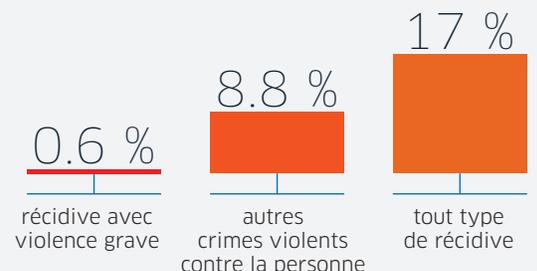


Lien avec la victime



Récidive des personnes déclarées NCRTM

après trois ans de suivi



En comparaison, les personnes qui ont purgé une peine d'emprisonnement entourées de prisonniers déclarés criminellement responsables et qui n'ont pas reçu de traitement spécialisé, récidivent deux fois plus souvent, soit 34% du temps.